

ANNEXE I

ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE
Concours de 3^{ème} contrebasse solo
13 octobre 2025

DATE DU CONCOURS : 13 octobre 2025

EMPLOI OFFERT : 1 poste de contrebasse 2^{ème} soliste pour l'Orchestre National de France

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 29/09/2025 (Date du courriel faisant foi)

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE (Barème au 1er mai 2017) : 49 621,80 € puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

DATE DE PRISE DE FONCTION : à convenir

INFORMATIONS A REPENDRE AU CONTRAT :

Titre : 3^{ème} contrebasse solo de l'Orchestre National de France

Catégorie d'emploi : C – 2^{ème} soliste

Instrument : Contrebasse (4 cordes, 4 cordes avec extension, 5 cordes)

Intitulé de poste : 3^{ème} contrebasse solo jouant 2^{ème} contrebasse solo et jouant sur la 4^{ème} position (tutti)

Nota bene : -

ANNEXE II – PROGRAMME

ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE Concours de 3^{ème} contrebasse solo 13 octobre 2025

1er Tour avec accompagnement de piano (derrière paravent)

- DITTERSDORF, Concerto - 1^{er} mouvement avec cadence Gruber (version en ré Majeur) **OU**
VANHAL, Concerto - 1^{er} mouvement avec cadence Sperger (version en do Majeur)
- BARTOK, Concerto pour orchestre - 1^{er} mouvement
- BERLIOZ, *Carnaval romain* - Ouverture

2ème Tour avec accompagnement de piano (sans paravent)

- BOTTESINI, Concerto n°2 en si mineur - 2^{ème} mouvement
- BEETHOVEN, Symphonie n°3 - 1^{er} et 3^{ème} mouvements
- RACHMANINOFF, *Danses symphoniques*

Finale (ordre libre)

Traits d'orchestre :

- BERLIOZ, *Symphonie fantastique* - 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} mouvements
- BRAHMS, Symphonie n°1 - 1^{er} mouvement
- BRUCKNER, Symphonie n°7 - 1^{er} mouvement
- MENDELSSOHN, Symphonie n°4 - 1^{er} et 4^{ème} mouvements
- MOZART, Symphonie n°40 - 1^{er} et 4^{ème} mouvements
- STRAUSS, *Don Juan* - Poème symphonique
- VERDI, *Otello* - récitatif du 4^{ème} acte

Traits solo :

- HAYDN, Symphonie n°31 - Variations
- GINASTERA, Variations concertantes
- MAHLER, Symphonie n°1 *Titan* - 3^{ème} mouvement
- STRAVINSKI, *Pulcinella* – Suite

INFORMATION

- Les coups d'archet sont libres. En revanche, les indications d'octaves, nuances et changements de tempi éventuels sont à respecter.
- Le choix des œuvres et des traits d'orchestre par tour sera déterminé par le jury le jour du concours.
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le-la candidat-e. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.